



Dans l'attente de recevoir notre loyer

Par **charles1**, le **22/07/2017** à **14:43**

Bonjour, Nous sommes en indivision d'un local commercial en location dans la galerie marchande d'Auchan, avant nous recevions régulièrement notre loyer mensuellement (300 Euros) par l'intermédiaire d'un notaire, et maintenant depuis que nous recevons notre loyer trimestriellement il faut toujours les appeler par téléphone afin de recevoir notre loyer, normalement nous devrions être réglé en début de mois 07/17 là nous sommes le 21/07 et toujours rien il faut encore les appeler, je préférerais revenir en règlement mensuel et être tranquille, d'après vous j'envoie un courrier en recommandée avec accusé de réception en leur demandant de me régler mensuellement ai je le droit ? que me conseillez vous afin que ce soit efficace.

Merci de m'en informer.

Salutations

Alain de Mersseman